

Séance du jeudi 05 septembre 2024

Date de la convocation: 02/09/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Richard DETHYRE par Olivier
MAGUET, Michèle MATHIEU par Anne COLLINOT

Excusés : Barbara LOUCHART

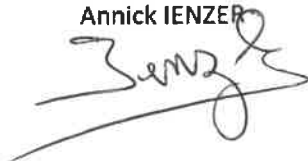
Absents:

TARIF DE FACTURATION DES FRAIS D'ECOLE AUX COMMUNES - (D 2024 071)

Le Maire présente au Conseil municipal les dépenses de fonctionnement pour l'école communale engagées sur le budget 2023 pour un montant total de 62 500,88 € qui seront ventilées sur chacune des Communes ayant des enfants scolarisés en septembre 2023. Avec 47 enfants scolarisés à la rentrée 2023, le forfait par enfant servant de base à la facturation aux communes sera donc de 1 330 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le tarif de 1 330 € par enfant scolarisé pour servir de base à la facturation aux communes au titre de l'année 2023 sur la base des effectifs de rentrée scolaire en septembre 2023 AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

